



BETTERWORK



BIEN-ÊTRE
ET SANTÉ
AU TRAVAIL

Auteurs : E. SENEZ ; M. KOCH ; D. BÜCHEL

IDÉES SUICIDAIRES ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL AU LUXEMBOURG : QUE RÉVÈLENT LES DONNÉES DU *QUALITY OF WORK INDEX* 2025 ?

En 2025, près d'un salarié ou agent public sur quinze déclare avoir eu des idées suicidaires au cours des douze derniers mois, soit trois fois plus qu'en 2014. Si cette évolution ne signifie pas que les passages à l'acte ont augmenté dans les mêmes proportions, elle traduit une progression préoccupante de la souffrance psychologique au travail. Les idées suicidaires deviennent ainsi un signal fort de dégradation de la santé mentale et de la qualité de vie au travail.

À partir des données du *Quality of Work Index* 2025, l'analyse montre que ces idées concernent tous les profils de salariés et agents publics, hommes comme femmes, résidents comme frontaliers, avec une vigilance particulière pour les jeunes adultes. Les participants à l'enquête rapportant des idées suicidaires sont plus souvent exposés à des contraintes psychosociales importantes (pression, exigences émotionnelles, charge mentale, harcèlement, etc), disposent de moins de ressources professionnelles et présentent une santé mentale plus fragilisée, caractérisée notamment par un risque accru de burnout, un bien-être émotionnel plus faible, davantage de troubles du sommeil et de problèmes de santé.

Ces résultats rappellent que le suicide est un phénomène multifactoriel, dans lequel les conditions de travail ne constituent ni la seule cause ni la seule explication. Néanmoins, celles-ci peuvent contribuer à accroître la vulnérabilité de certaines personnes ou, à l'inverse, jouer un rôle protecteur lorsqu'elles offrent un environnement soutenant, des ressources suffisantes et des relations de qualité. Ces résultats montrent également que les organisations disposent de leviers d'action concrets pour promouvoir la santé mentale au travail. Renforcer les ressources professionnelles, améliorer les conditions de travail, favoriser un climat de travail où les difficultés psychologiques peuvent être exprimées et prises en compte sans crainte de stigmatisation et favoriser le repérage précoce de la souffrance psychologique constituent autant de pistes pouvant contribuer à une stratégie globale de prévention du suicide.



1. Introduction

Depuis plusieurs années, la santé mentale au travail s'impose comme un enjeu majeur de santé publique. Les transformations du monde professionnel, l'intensification du travail, les difficultés de conciliation entre vie professionnelle et vie privée mais également les incertitudes économiques et sociétales, influencent profondément l'expérience du travail.

Dans ce contexte, l'évolution des idées suicidaires au cours de la dernière décennie constituent un signal particulièrement préoccupant qui témoigne d'une souffrance psychologique importante et mérite une attention particulière.

Le suicide est un phénomène multifactoriel résultant de l'interaction de facteurs individuels, relationnels, sociaux, économiques et environnementaux. Si les conditions de travail ne constituent généralement pas une cause unique, elles peuvent contribuer à fragiliser certaines personnes, aggravant une souffrance préexistante ou au contraire, jouer un rôle protecteur lorsqu'elles offrent un environnement soutenant et des ressources suffisantes. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) souligne que certaines situations de travail

présentant des risques psychosociaux peuvent générer un stress important et favoriser le développement de troubles de santé mentale, tels que le burnout, l'anxiété, la dépression ou encore des idées suicidaires¹.

À partir des données du *Quality of Work Index* 2025, cette analyse explore les liens entre la présence d'idées suicidaires au cours des douze derniers mois, les caractéristiques sociodémographiques des répondants, leurs conditions de travail, les ressources professionnelles ainsi que différents indicateurs de santé et de bien-être.

LE SUICIDE AU LUXEMBOURG EN QUELQUES CHIFFRES

48 décès par suicide ont été recensés au Luxembourg en 2023.

Cela correspond à un taux de **6,3 décès pour 100 000 habitants**, inférieur à la moyenne de l'Union européenne (**10,2 pour 100 000 habitants**).

75 % des décès par suicide concernaient des hommes (36 hommes et 12 femmes)².

2. Une progression préoccupante des idées suicidaires depuis 2014

Les données du *Quality of Work Index* mettent en évidence une augmentation marquée de la proportion de salariés et d'agents publics déclarant avoir eu des idées suicidaires au cours des douze derniers mois.

Alors qu'en 2014, 2,2 % des répondants rapportaient de telles pensées, cette proportion atteint 6,6 % en 2025. Le niveau le plus élevé a été observé en 2023, avec 7,4 % des salariés et agents publics concernés. Autrement dit, près d'un participant à l'enquête sur quinze rapporte avoir été concerné par de telles pensées au cours de l'année écoulée.

Cette évolution ne signifie pas nécessairement que le risque suicidaire a augmenté dans les mêmes proportions au sein de la population active.

Elle suggère néanmoins qu'un nombre croissant de salariés et agents publics rapportent une souffrance psychologique suffisamment importante pour que des pensées liées au suicide aient été présentes au cours de l'année écoulée.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à cette évolution. Les recherches internationales soulignent notamment l'impact des difficultés économiques, des transformations du monde du travail, de l'augmentation des risques psychosociaux, mais également de la dégradation plus générale de la santé mentale observée dans de nombreux pays européens depuis plusieurs années (World Health Organization, 2024, 2025).

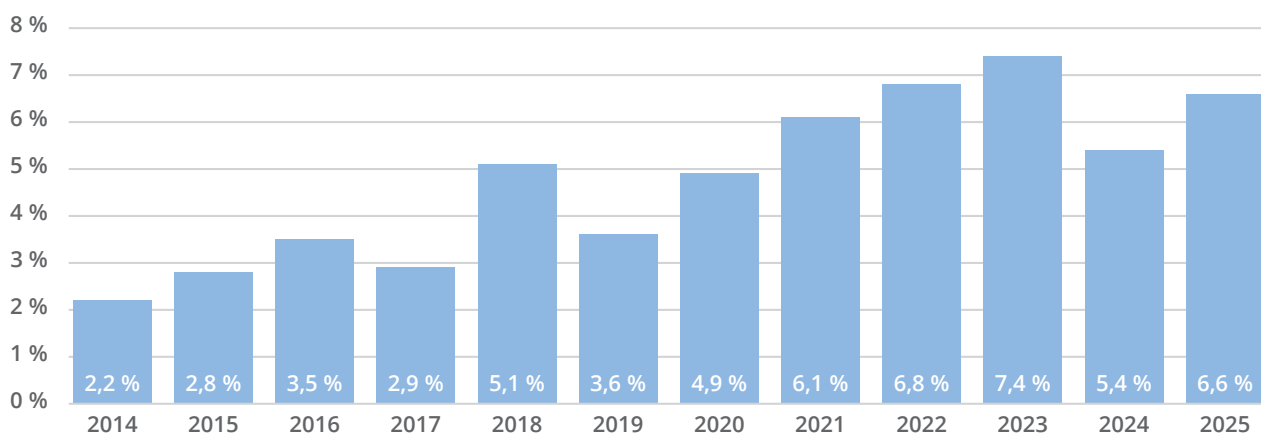
Si les données présentées ici ne permettent pas d'identifier les causes de cette augmentation, elles invitent néanmoins à considérer les idées suicidaires comme un indicateur important de la santé mentale des travailleurs et de leur qualité de vie au travail.

La proportion de salariés et agents publics rapportant des idées suicidaires a été multipliée par trois en une décennie.

¹ Risques psychosociaux et santé mentale au travail EU-OSHA

² Ministère de la Santé : 48 personnes se sont suicidées en 2023 au Luxembourg - RTL Infos

Figure 1 : Présence d'idées suicidaires au cours des 12 derniers mois en fonction de l'année



Afin de mieux comprendre les profils concernés et les contextes associés à la présence d'idées suicidaires, les analyses suivantes examinent les différences observées

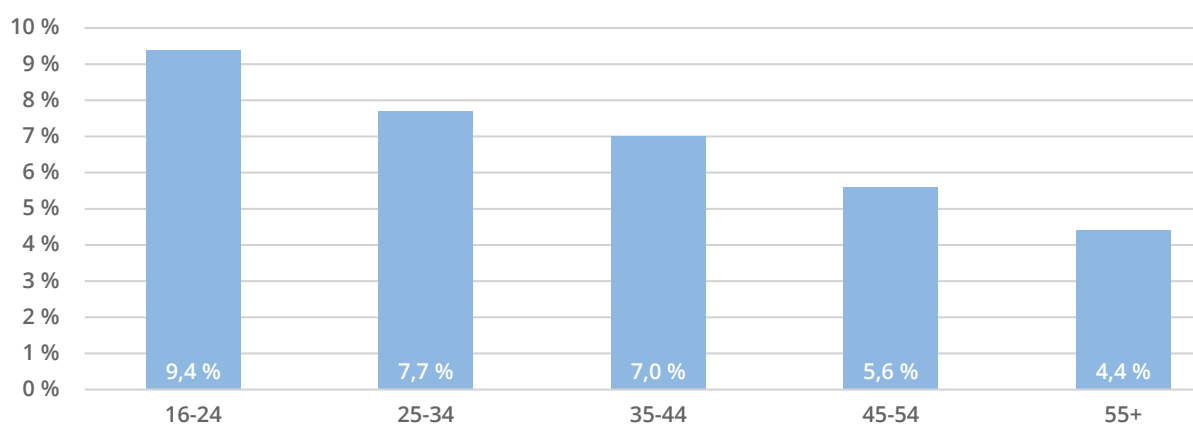
selon les caractéristiques sociodémographiques, les conditions de travail, les ressources professionnelles et différents indicateurs de santé.

3. Des idées suicidaires observées dans l'ensemble des catégories de répondants

Contrairement à certaines représentations, les idées suicidaires sont observées dans l'ensemble des catégories de participants à l'enquête. Aucune différence statistiquement significative n'est retrouvée selon le sexe ou le statut de résidence. Certaines variations apparaissent toutefois selon l'âge et les secteurs d'activité. Elles doivent être interprétées avec prudence et ne suffisent pas, à elles seules, à expliquer la présence d'idées suicidaires.

Les jeunes salariés et agents publics âgés de 16 à 24 ans présentent la proportion la plus élevée d'idées suicidaires, tandis qu'une tendance à la diminution est observée avec l'avancée en âge. Bien que cette différence ne soit pas statistiquement significative dans notre échantillon, elle rejoint les constats formulés dans de nombreuses études internationales.

Figure 2 : Présence d'idées suicidaires au cours des 12 derniers mois en fonction des catégories d'âge



Plusieurs facteurs peuvent contribuer à la vulnérabilité particulière des jeunes adultes. L'entrée dans la vie professionnelle s'accompagne souvent de nombreuses transitions : accès à l'emploi, autonomie financière, recherche

de stabilité, construction de l'identité professionnelle et développement du réseau social (Kim et al., 2020 ; Madhavan et al., 2021). Ces différentes étapes peuvent constituer des sources de stress importantes, en particulier lorsque

les ressources personnelles, sociales ou économiques sont limitées.

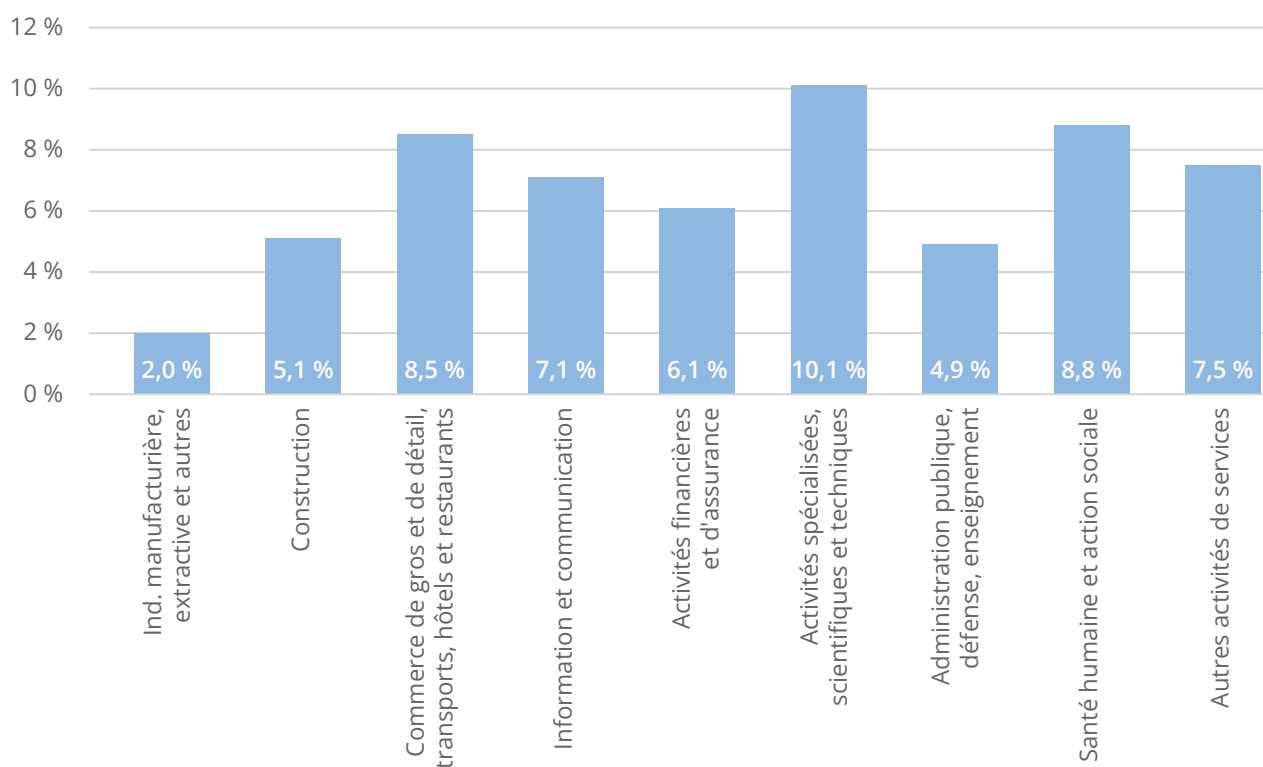
Les résultats observés invitent toutefois à la prudence. Les idées suicidaires résultent généralement de l'interaction de multiples facteurs qui dépassent le seul cadre professionnel.

Les difficultés rencontrées dans la sphère personnelle, familiale, sociale ou financière peuvent également jouer un rôle important dans leur apparition.

Ces données rappellent néanmoins l'importance d'une vigilance particulière à l'égard de la santé mentale des jeunes travailleurs, qui semblent constituer un groupe potentiellement plus exposé à la souffrance psychologique.

L'analyse par secteur d'activité met en évidence certaines différences entre les salariés et agents publics rapportant ou non des idées suicidaires.

Figure 3 : Répartition des secteurs d'activité selon la présence d'idées suicidaires au cours des 12 derniers mois.



Les prévalences les plus élevées sont observées dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale ainsi que dans le commerce, les transports, l'hôtellerie et la restauration.

Ces secteurs partagent souvent des caractéristiques susceptibles d'influencer la santé mentale des salariés et agents publics : forte intensité du travail, exigences émotionnelles élevées, contraintes organisationnelles importantes ou encore exposition accrue aux interactions difficiles avec le public.

Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale fait l'objet d'une attention particulière, les professionnels étant régulièrement confrontés à la souffrance, à la maladie ou au décès, peut constituer un facteur de vulnérabilité pour la santé mentale (Health Workforce and Service Delivery, 2025).

Toutefois, les catégories sectorielles regroupent des réalités professionnelles très diverses et ne permettent pas à elles seules d'expliquer les différences observées. La littérature met en évidence de nombreux facteurs psychosociaux associés aux idées suicidaires : charge de travail élevée, forte demande cognitive, faible autonomie, insécurité de l'emploi, manque de reconnaissance ou encore violence organisationnelle (Milner et al., 2018 ; World Health Organization, 2022).

Les travaux de Niedhammer et al. (2020) soulignent également un phénomène important : ces facteurs ont tendance à agir de manière cumulative. Autrement dit, plus une personne est exposée simultanément à plusieurs contraintes psychosociales, plus la probabilité de rapporter des idées suicidaires augmente.

D'autres facteurs, extérieurs au travail, peuvent également contribuer à cette vulnérabilité, notamment la précarité socio-économique, certaines difficultés familiales ou relationnelles, des problèmes de santé mentale préexistants ou encore un déséquilibre perçu entre les efforts fournis et les récompenses obtenues.

Les analyses précédentes montrent que les idées suicidaires peuvent être observées dans l'ensemble des caté-

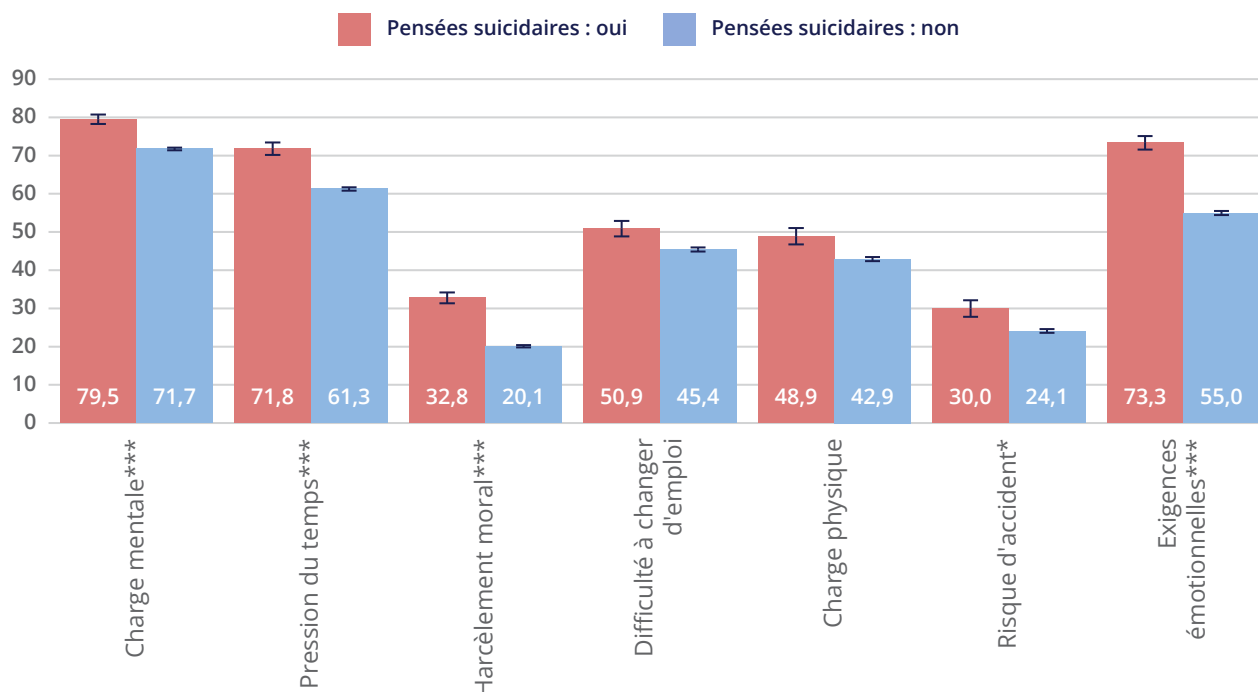
gories de travailleurs, avec certaines variations selon l'âge ou le secteur d'activité. Ces caractéristiques sociodémographiques ne permettent toutefois pas, à elles seules, d'expliquer les différences observées ni de comprendre quels aspects de l'environnement professionnel sont les plus étroitement associés à cette souffrance. Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'examiner plus précisément les conditions de travail et les ressources dont disposent les salariés dans leur activité quotidienne.

4. Les conditions de travail : un environnement plus contraignant et moins soutenant

Le *Quality of Work Index* permet d'aller plus loin en examinant plusieurs dimensions des conditions de travail susceptibles d'influencer la santé mentale des salariés et agents publics. Il évalue non seulement les contraintes auxquelles ils sont exposés (pression temporelle, exigences émotionnelles, risques pour la santé), mais également les ressources dont ils disposent pour y faire face (l'autonomie, le soutien des collègues, les possibilités de développement ou encore la sécurité de l'emploi).

Les analyses qui suivent montrent que les salariés et agents publics rapportant des idées suicidaires cumulent deux types de difficultés : une exposition plus importante aux contraintes professionnelles et un accès plus limité aux ressources susceptibles de protéger leur santé mentale.

Figure 4 : Les exigences et charges de travail en fonction de la présence ou non d'idées suicidaires au cours des 12 derniers mois



Les écarts observés concernent la plupart des dimensions des conditions de travail évaluées par le *Quality of Work Index*. Ils traduisent un environnement professionnel globalement plus exigeant pour les travailleurs répondants rapportant des idées suicidaires, plutôt que la présence d'une difficulté isolée.

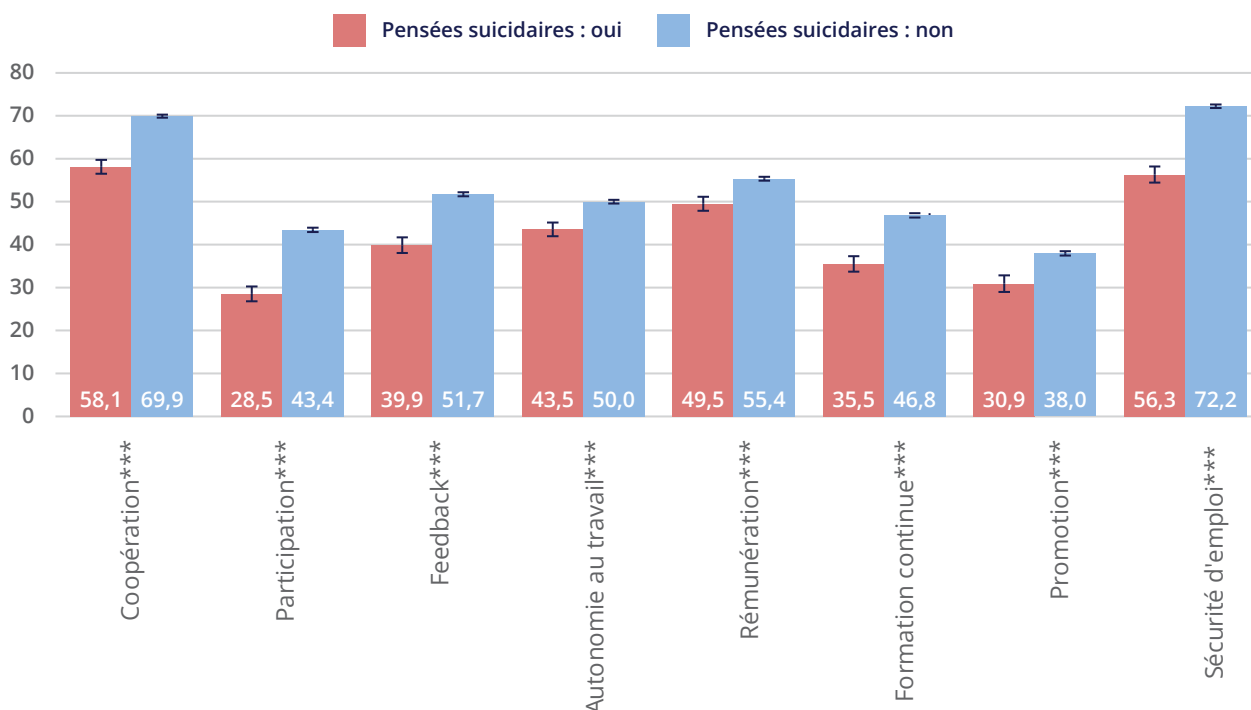
Les salariés et agents publics déclarant des idées suicidaires rapportent des niveaux plus élevés de pression temporelle, d'exigences émotionnelles, de charge mentale, de harcèlement au travail et de risque d'accident.

Les écarts sont particulièrement marqués pour le harcèlement au travail et les exigences émotionnelles, en cohérence avec la littérature identifiant les violences au travail, les conflits relationnels et l'exposition répétée à la détresse d'autrui comme des facteurs associés à la dégradation de la santé mentale (Niedhammer et al., 2020).

Dans l'ensemble, les résultats observés en 2025 demeurent proches de ceux relevés en 2018, suggérant une certaine stabilité des écarts.

Toutefois, la qualité de vie au travail ne dépend pas uniquement des contraintes auxquelles elle est exposée, mais aussi des ressources disponibles, constituant également un élément essentiel de protection et expliquent pourquoi des situations de travail similaires peuvent être vécues de manière très différente. L'enquête permet également d'examiner ces ressources.

Figure 5 : Les ressources au travail en fonction de la présence ou non d'idées suicidaires au cours des 12 derniers mois.



5. Des ressources professionnelles moins présentes chez les salariés et agents publics concernés

À une exposition plus importante aux contraintes s'ajoute un accès plus limité aux ressources professionnelles. Cette combinaison apparaît particulièrement intéressante, car la littérature montre que l'équilibre entre exigences et ressources constitue un déterminant majeur de la santé mentale au travail. Le soutien des collègues, l'autonomie, la reconnaissance du travail accompli ou encore les possibilités de développement professionnel sont associés à une meilleure santé mentale et à une plus grande satisfaction au travail (WHO, 2022).

Les résultats montrent notamment : moins de coopération, un accès plus limité au feedback, moins d'autonomie et de participation aux décisions dans la réalisation de leur travail, une moindre satisfaction vis-à-vis de leur rémunération ainsi que des perspectives de formation, d'évolution professionnelle et de sécurité de l'emploi plus faibles.

Par rapport à 2018, certaines ressources semblent avoir diminué, notamment la coopération, le feedback et le sentiment de sécurité de l'emploi. Cela mérite une attention particulière dans un contexte où les enjeux de santé mentale au travail occupent une place croissante dans les organisations.

6. Une santé mentale et un bien-être plus fragilisés

Ces différences observées dans les conditions de travail soulèvent naturellement une question : se traduisent-elles également par des écarts en matière de santé mentale et de bien-être ?

Les données du *Quality of Work Index* permettent d'explorer cette question à travers plusieurs indicateurs, notamment la satisfaction au travail, la motivation, le bien-être général, le risque de burnout, les conflits entre vie professionnelle et vie privée ainsi que différents indicateurs de santé physique. Les résultats montrent que l'ensemble des indicateurs de bien-être évalués sont concernés. Ils suggèrent que les idées suicidaires s'inscrivent dans un contexte plus large de fragilisation psychologique.

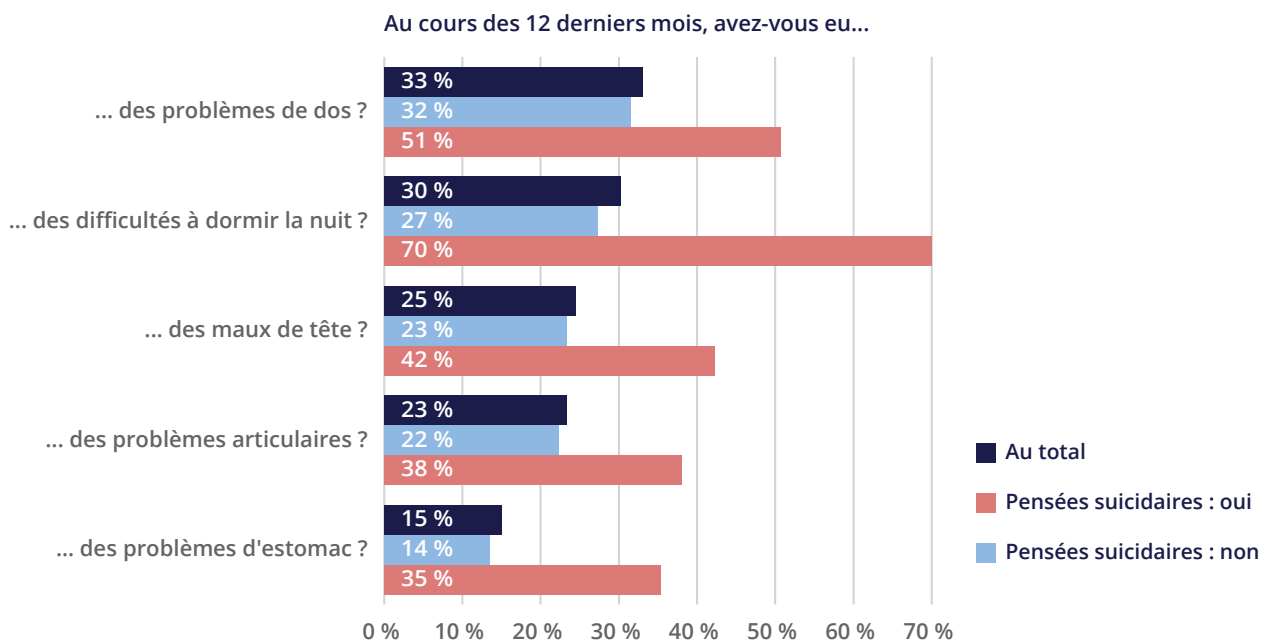
Comparativement aux données recueillies en 2018, les écarts observés concernant la satisfaction au travail et le risque de burnout semblent s'être accentués, ce qui pourrait refléter une dégradation progressive de certains déterminants du bien-être au travail. Le bien-être général apparaît particulièrement préoccupant. Le score moyen des salariés et agents publics rapportant des idées suicidaires se situe en dessous du seuil de 50 sur l'échelle WHO-5, généralement associé à un bien-être émotionnel fragilisé et justifiant d'une attention particulière.

7. Une santé physique plus altérée

Les difficultés psychologiques ne se manifestent pas uniquement sur le plan émotionnel. Elle s'accompagne souvent de manifestations physiques qui peuvent affecter durablement la qualité de vie des personnes concernées. L'enquête *Quality of Work Index* a ainsi examiné plusieurs

indicateurs de santé fréquemment associés à la souffrance psychologique, tels que les troubles du sommeil, les douleurs musculo-squelettiques, les céphalées ou encore les troubles digestifs.

Figure 6 : Les problèmes de santé des travailleurs en fonction de la présence ou non d'idées suicidaires au cours des 12 derniers mois



Les écarts observés ne se limitent pas au vécu professionnel ou au bien-être psychologique. Ils concernent également plusieurs dimensions de la santé physique, illustrant les liens étroits entre santé mentale et santé somatique.

Les répondants rapportant des idées suicidaires déclarent plus fréquemment l'ensemble des problèmes de santé évalués dans l'enquête.

Les écarts les plus marqués concernent les troubles du sommeil. Près des trois quarts des personnes présentant des idées suicidaires rapportent des difficultés de sommeil, contre moins d'un tiers chez les autres salariés et agents publics. Les douleurs de dos, les douleurs articulaires, les maux de tête ainsi que les troubles gastriques sont également plus fréquents chez les répondants concernés.

Ces résultats rejoignent les connaissances actuelles sur les liens étroits entre santé mentale et santé physique.

Le stress chronique, l'anxiété, les symptômes dépressifs ou l'épuisement psychologique peuvent influencer de nombreux mécanismes physiologiques et contribuer à l'apparition ou à l'aggravation de troubles somatiques (International Labour Organization & World Health Organization, 2022).

Par rapport à 2018, les difficultés de sommeil semblent avoir augmenté, tandis que les autres indicateurs demeurent globalement comparables.

8. Le sommeil : un signal particulièrement révélateur

Le sommeil occupe une place centrale dans le maintien de la santé mentale. Les difficultés d'endormissement, les réveils nocturnes fréquents ou encore un sommeil insuffisant figurent parmi les manifestations les plus fréquemment associées à la détresse psychologique.

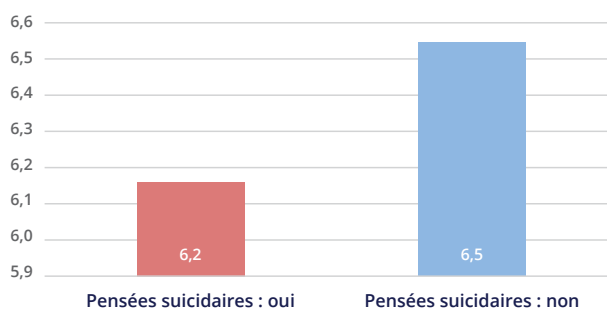
Les données du *Quality of Work Index* montrent que les salariés et agents publics rapportant des idées suicidaires dorment en moyenne moins longtemps que les autres. En 2025, l'écart observé est d'environ 24 minutes par nuit. À l'échelle individuelle, cet écart peut sembler modeste. Répété dans le temps, il représente toutefois une privation chronique de sommeil susceptible d'altérer progres-

sivement les capacités de récupération physique et psychologique.

Les recherches montrent qu'un manque chronique de sommeil peut altérer la régulation émotionnelle, augmenter la vulnérabilité au stress et favoriser l'apparition de symptômes anxieux ou dépressifs.

Par rapport à 2018, l'écart entre les deux groupes semble s'être réduit. Cette évolution pourrait s'expliquer en partie par une diminution plus générale du temps de sommeil observée dans l'ensemble de la population active.

Figure 7 : Nombre d'heures de sommeil en moyenne en fonction de la présence ou non d'idées suicidaires au cours des 12 derniers mois



À RETENIR :

6,6 % des salariés et agents publics déclarent avoir eu des idées suicidaires au cours des 12 derniers mois.

Cette proportion était de 2,2 % en 2014.

Les idées suicidaires concernent aussi bien les hommes que les femmes.

Les salariés et agents publics concernés rapportent davantage de contraintes professionnelles et moins de ressources.

Ils présentent également un risque plus élevé de burnout, une santé mentale plus fragilisée et davantage de problèmes de santé.

9. Conclusion

Les données du *Quality of Work Index* 2025 montrent qu'environ un salarié ou agent public sur quinze déclare avoir eu des idées suicidaires au cours des douze derniers mois. Cette proportion est plus de trois fois supérieure à celle observée en 2014, soulignant une évolution préoccupante de cet indicateur au sein de la population des salariés au Luxembourg.

Les salariés et agents publics concernés cumulent davantage de facteurs de vulnérabilité : exposition aux contraintes psychosociales, faibles ressources professionnelles, santé mentale fragilisée, troubles du sommeil et problèmes de santé physique.

Ces résultats ne permettent pas d'établir un lien de causalité entre conditions de travail et idées suicidaires. Le suicide demeure un phénomène complexe et multifactoriel, impliquant des dimensions individuelles, relationnelles, sociales, économiques et professionnels. Les conditions de travail ne constituent généralement ni l'unique cause ni l'unique explication de la souffrance psychologique.

Ils rappellent néanmoins que le travail peut jouer un rôle à la fois protecteur et vulnérabilisant. Un environnement professionnel offrant du soutien, de l'autonomie, de la reconnaissance et des possibilités de développement peut contribuer à préserver la santé mentale des travailleurs. À l'inverse, l'accumulation de contraintes psychosociales peut fragiliser davantage les personnes déjà confrontées à des difficultés.

Ces constats soulignent l'importance d'une approche globale de la prévention, associant promotion de la santé mentale, amélioration des conditions de travail, développement des ressources professionnelles et repérage précoce de la souffrance psychologique. La prévention du suicide ne relève pas uniquement du système de soins : elle constitue également un enjeu collectif auquel les organisations peuvent contribuer en favorisant des environnements de travail soutenant et attentifs au bien-être des personnes.

Si le suicide ne peut jamais être expliqué par le seul travail, le monde professionnel peut néanmoins faire partie de la solution. En développant des environnements de travail plus soutenant, les organisations contribuent non seulement à préserver la santé mentale de leurs collaborateurs, mais aussi à favoriser un repérage plus précoce de la souffrance psychologique et un accès plus rapide à l'aide lorsque celle-ci devient nécessaire.

BESOIN D'AIDE ?

Les idées suicidaires sont souvent le signe d'une souffrance importante mais elles ne doivent pas être affrontées seules. Parler à un proche, à un professionnel de santé ou à un service spécialisé constitue une première étape essentielle.

En cas de risque suicidaire imminent ou de danger immédiat, il convient de contacter les services d'urgence (112).

10. Ressources utiles

- **SOS Détresse ligne d'écoute 45 45 45**

- **Ligue Santé Mentale**

Téléphone : (+352) 49 30 29
Mail : prevention@lisame.lu
Site internet : www.prevention-suicide.lu

- **Stressberodung – CSL**

Service d'accompagnement pour les salariés en situation de stress ou de souffrance psychologique au travail. Jusqu'à cinq consultations individuelles gratuites sont proposées aux salariés.
Téléphone : (+352) 27 494 222
Mail : stressberodung@csl.lu

- **Annuaire des services d'aide au Luxembourg**

www.pssm.lu/services-daide-au-luxembourg/

11. Références

- Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. (s. d.). *Risques psychosociaux et santé mentale*. Consulté le 3 juillet 2026, sur <https://osha.europa.eu/fr/themes/psychosocial-risks-and-mental-health>.
- Chambre des salariés. (2025). *Quality of Work Index Luxembourg 2025*. Luxembourg : Chambre des salariés https://www.csl.lu/app/uploads/2026/03/infas_csl_bericht_qow_2025_fr.pdf.
- Grotz, R. (2025, 4 mars). *48 personnes se sont suicidées en 2023 au Luxembourg*. RTL Infos. <https://infos.rtl.lu/news/luxembourg/48-personnes-se-sont-suicidees-en-2023-au-luxembourg-2282132>.
- Health Workforce and Service Delivery (HWD). (2025, October 10). *Mental Health of Nurses and Doctors survey in the European Union, Iceland and Norway*. <https://www.who.int/europe/publications/i/item/WHO-EURO-2025-12709-52483-81031>.
- International Labour Organization & World Health Organization. (2022). *Mental health at work : Policy brief*. International Labour Organization. <https://www.ilo.org/publications/mental-health-work>.
- Kim, S. Y., Shin, Y. C., Oh, K. S., Shin, D. W., Lim, W. J., Cho, S. J., & Jeon, S. W. (2020). *Association between work stress and risk of suicidal ideation : A cohort study among Korean employees examining gender and age differences*. *Scandinavian journal of work, environment & health*, 46(2), 198–208. <https://doi.org/10.5271/sjweh.3852>.
- Madhavan, S., Olino, T. M., Klein, D. N., & Seeley, J. R. (2021). *Longitudinal predictors of suicidal ideation : Emerging to early adulthood*. *Journal of psychiatric research*, 142, 210–217. <https://doi.org/10.1016/j.jpsychires.2021.08.002>.
- Milner, A., Witt, K., LaMontagne, A. D., & Niedhammer, I. (2018). *Psychosocial job stressors and suicidality : a meta-analysis and systematic review*. *Occupational and environmental medicine*, 75(4), 245–253. <https://doi.org/10.1136/oemed-2017-104531>.
- Niedhammer, I., Bègue, M., Chastang, JF. et al. *Psychosocial work exposures and suicide ideation : a study of multiple exposures using the French national working conditions survey*. *BMC Public Health* 20, 895 (2020). <https://doi.org/10.1186/s12889-020-09019-3>.
- Sischka, P. (2025). *“Quality of Work – Index” : Zur Arbeitsqualität unterschiedlicher Arbeitnehmer*innengruppen in Luxemburg. Zwischenbericht zur Erhebung 2025*. Luxemburg : Universität Luxemburg <https://www.csl.lu/app/uploads/2026/02/zwischenbericht-zur-erhebung-2025-2025-11-06.pdf>.
- World Health Organization : WHO. (2022, September 28). *Guidelines on mental health at work*. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240053052>.
- World Health Organization : WHO. (2024, September 2). *Mental health at work*. <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/mental-health-at-work>.
- World Health Organization : WHO. (2025, March 25). *Suicide*. <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/suicide>.

Méthode

Pour l'étude « *Quality of Work Index* » sur la situation et la qualité du travail des salarié.e.s au Luxembourg, entre 1 500 et 3 200 salariés ont été interrogés depuis 2013 (CATI ; CAWI) par l'institut infas (depuis 2014) pour le compte de la Chambre des salariés Luxembourg et de l'Université du Luxembourg (Tableau 1). Les résultats présentés dans ce rapport se réfèrent aux enquêtes réalisées depuis 2014 (Sischka, 2025).

Tableau 1 : Méthodologie de l'enquête QoW

Objectif de l'enquête	Analyse de la situation et de la qualité de travail des salariés au Luxembourg
Conception, réalisation, analyse	Université de Luxembourg : Department of Behavioural and Cognitive Sciences, Chambre des salariés du Luxembourg, depuis 2014 Institut infas, avant TNS-ILRES
Procédure d'enquête	Enquête par téléphone (CATI) ou enquête en ligne (CAWI ; depuis 2018) en luxembourgeois, allemand, français, portugais, ou en anglais.
Taille de l'échantillon	2014 : 1 532 ; 2015 : 1 526 ; 2016 : 1 506 ; 2017 : 1 522 ; 2018 : 1 689 ; 2019 : 1 495 ; 2020 : 2 364 ; 2021 : 2 594 ; 2022 : 2 696 ; 2023 : 2 732 ; 2024 : 2 939 ; 2025 : 3 171

Idées suicidaires	« Lorsque vous pensez aux 12 mois passés : vous est-il arrivé de vous sentir si mal que vous avez évoqué l'éventualité de mettre fin à vos jours ? » (Oui/Non)					
Échelles relatives à la qualité du travail						
	Échelle	Nombre d'items	Alpha de Cronbach	Échelle	Nombre d'items	Alpha de Cronbach
	Participation	2	0,69-0,81	Charge mentale	4	0,73-0,78
	Feedback	2	0,71-0,82	Contraintes de temps	2	0,68-0,80
	Autonomie	4	0,71-0,70	Exigences émotionnelles	2	0,79-0,87
	Coopération	4	0,80-0,85	Charge physique	2	0,67-0,78
	Harcèlement moral	5	0,69-0,78	Risque d'accident	2	0,78-0,86
Échelles relatives à la qualité de l'emploi						
	Échelle	Nombre d'items	Alpha de Cronbach	Échelle	Nombre d'items	Alpha de Cronbach
	Satisfaction vis-à-vis de la rémunération	2	0,84-0,90	Sécurité de l'emploi	2	0,67-0,76
	Formation continue	2	0,72-0,89	Difficulté à changer d'emploi	2	0,69-0,83
	Promotion	2	0,82-0,91	Conflits vie professionnelle-vie familiale	3	0,70-0,82
Indice QoW	L'indice QoW est obtenu en calculant la moyenne non pondérée de toutes les échelles relatives à la qualité du travail et de l'emploi. Les échelles sont obtenues en calculant la moyenne non pondérée des différents indicateurs s'y rattachant, en se basant sur les valeurs allant de 1 (ex. « jamais ») à 5 (ex. « presque tout le temps »). Les valeurs des échelles sont ensuite normalisées pour obtenir des valeurs entre 0 et 100 [(valeur initiale de l'échelle - 1) / 4) * 100].					
Échelles relatives au bien-être						
	Échelle	Nombre d'items	Alpha de Cronbach	Échelle	Nombre d'items	Alpha de Cronbach
	Satisfaction au travail	3	0,74-0,86	Bien-être général (WHO-5)	5	0,82-0,91
	Motivation au travail	3	0,65-0,75	Problèmes de santé	7	0,65-0,80
	Burnout	6	0,80-0,89			
Heures de sommeil	« Combien d'heures dormez-vous en moyenne par nuit ? »					